

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°001/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 05/04/2019 **L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le douze avril à dix-neuf heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 25/04/2019 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers
En exercices **10**
Présents **8** **Absents excusés:** Monsieur LE HALPERT Patrick donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame CAPELLE Christiane donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.
Votants **10** Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.
Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - DRESSE PAR LE RECEVEUR
Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme
Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le :
Le Maire